

Au lieu de moderniser, de concert avec les Canadiens, une constitution qui a bien servi le pays, le premier ministre et ses compères du Nouveau parti démocratique ont choisi d'imposer la vision constitutionnelle d'un seul homme, et cela contre notre volonté. Qu'on ait opté pour cette voie est, bien sûr, regrettable; mais qu'on l'ait fait alors qu'il n'était pas nécessaire de le faire est tragique.

Mon parti est convaincu qu'il y a moyen de modifier notre constitution tout en respectant les traditions canadiennes et en gardant le pays uni. Voilà pourquoi mon chef a décidé courageusement, en octobre dernier, de bloquer le projet constitutionnel du gouvernement. Notre parti a lutté avec succès pour que les Canadiens puissent voir et entendre les délibérations du comité constitutionnel. Grâce à notre lutte, nous avons obtenu la prolongation des audiences de sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens ont pu exprimer leurs vues sur la constitution. Nous avons lutté pour obtenir des améliorations à la charte des droits, dont la protection des droits des Canadiens handicapés et, maintenant, la reconnaissance du fait que nous ne tenons pas nos droits d'un gouvernement bienveillant et tout-puissant, mais de Dieu. Grâce à notre lutte, les Québécois ont pu exprimer leurs vues lors des récentes élections provinciales avant que le Parlement termine ses audiences. Grâce à notre lutte, les premiers ministres provinciaux ont eu l'occasion de présenter leur proposition de formule d'amendement avant que le Parlement puisse clore le débat. Grâce à notre lutte, la Cour suprême du Canada pourra juger de la légalité et de la constitutionnalité des propositions d'Ottawa avant qu'il ne soit trop tard.

Ce sont incontestablement de grandes victoires, pas seulement pour le parti progressiste-conservateur, mais pour tous les Canadiens. Elles ont toutes été remportées grâce aux efforts courageux et persévérants de mon chef et de mes collègues, et malgré la résistance acharnée du gouvernement.

L'histoire retiendra que si notre parti avait adopté, comme le NPD, une attitude de complicité silencieuse pendant que l'on faisait fi des traditions et des usages canadiens, les propositions gouvernementales auraient depuis longtemps été renvoyées au Parlement britannique et feraient aujourd'hui l'objet d'une loi à la fois gravement insuffisante, dangereuse pour l'unité du pays et peut-être même illégale.

● (1620)

Si les Canadiens ont remporté une victoire importante, le contenu de la résolution et la façon dont le gouvernement a procédé pour en faire une loi sont pour le moins discutables. Le premier ministre a déclaré le 23 mars que nos critiques portaient uniquement sur la forme des changements proposés par le gouvernement et non sur leur substance. Il avait complètement tort comme auront pu s'en rendre compte tous ceux qui ont suivi le débat depuis l'automne dernier.

J'aimerais faire quelques commentaires à présent sur les propos que le ministre de la Justice a tenus aujourd'hui même. Il est regrettable que pour l'une de ses dernières interventions

### *La constitution*

durant ce débat, le ministre de la Justice ait utilisé un ton amer, sarcastique et méprisant pour parler de ceux qui s'opposent au projet du gouvernement. Selon moi, ce n'est pas sur ce ton que l'on devrait parler quand on veut changer la constitution. Les propos du ministre de la Justice méritent d'être critiqués car, à plusieurs reprises, il a déformé les propositions que notre parti a faites et les conséquences que celles-ci auraient sur le fonctionnement de l'ensemble des institutions canadiennes.

Le ministre de la Justice s'est tout d'abord vanté du fait que le gouvernement a finalement accepté de reconnaître la suprématie de Dieu dans la constitution. Il reste que quand on lit la proposition du gouvernement, proposition très simple et très claire qui ajoute après la rubrique «Charte canadienne des droits et libertés», à la page 3, ce qui suit: «Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit», on trouve qu'il n'y a pas de façon plus stérile ou plus aride de décrire ce que nous considérons comme un principe absolument fondamental. C'est pour cette raison que nous avons proposé un amendement qui reconnaisse le principe de la suprématie de Dieu et qui reprenne les termes mêmes de la déclaration des droits de M. Diefenbaker qui disait ceci:

Le Parlement du Canada proclame que la nation canadienne repose sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu, la dignité et la valeur de la personne humaine ainsi que le rôle de la famille dans une société d'hommes libres et d'institutions libres;

Il proclame en outre que les hommes et les institutions ne demeurent libres que dans la mesure où la liberté s'inspire du respect des valeurs morales et spirituelles et du règne du droit.

C'est en ces termes que M. Diefenbaker a traité la question dans sa déclaration des droits. C'est en ces termes que le préambule de la charte des droits devrait être formulé. Le gouvernement préfère décrire de façon aussi insipide et terne que possible l'un des principes fondamentaux les plus importants.

Si le gouvernement a retenu certaines des propositions qui lui ont été faites par des milliers de Canadiens d'un océan à l'autre et jugé qu'il était bon de mentionner l'existence de Dieu dans la charte des droits, pourquoi le principal porte-parole du gouvernement au sein du comité spécial mixte—le sénateur Austin—a-t-il, à propos de la proposition de modification du projet constitutionnel que nous avions proposée et qui reconnaissait la suprématie de Dieu, fait la déclaration suivante que l'on peut lire dans le procès-verbal du comité constitutionnel à la date du 9 février 1981:

Pour ce qui est de la suprématie de Dieu, il me semble incroyable qu'on ait laissé entendre, lors du débat sur l'amendement des Conservateurs incluant une partie de la Déclaration des droits de M. Diefenbaker, que la plupart des membres du Comité s'opposaient à ce qu'on fasse mention de Dieu. J'ai dit alors au Comité, et je le répète maintenant, que la principale difficulté découlait du fait que cet amendement portait sur le mauvais article. Il devrait être inclus à l'étape 2, à titre de préambule à toute la Constitution, et non seulement à une partie de cette dernière. Personnellement, je crois que les Conservateurs essaient de diminuer l'importance de Dieu...